



Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 9 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2015/9-B/1**

30 avril 2015  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – BURKINA FASO 200793

### Accroître la résilience et combattre la malnutrition

Nombre de bénéficiaires	1 065 510
Durée du projet	2 ans (juillet 2015–juin 2017)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	9 207 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Produits alimentaires et coûts connexes	20 737 129
Transferts monétaires/bons et coûts connexes	16 236 158
Développement et augmentation des capacités	210 700
Coût total pour le PAM	45 508 799

\* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM  
(<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Mme D. Brown  
Directrice régionale  
Afrique de l'Ouest  
courriel: denise.brown@wfp.org

M. J.-C. Dei  
Directeur de pays  
courriel: jean-charles.dei@wfp.org

## RÉSUMÉ

Le Burkina Faso ne s'est pas entièrement remis de la sécheresse à l'origine de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2012; la pauvreté a entravé le redressement et la résilience a été mise à mal, ce qui a poussé les populations vulnérables à recourir à des stratégies de survie préjudiciables. Le taux de malnutrition aiguë globale se situe à 8,6 pour cent, et 900 000 personnes sont ou risquent d'être en situation d'insécurité alimentaire. L'action doit être poursuivie pour continuer à progresser, éviter de régresser et accroître la résilience en cas de chocs futurs.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200793 aide le Gouvernement à accroître la résilience et à combattre la malnutrition aiguë en affermissant la reprise à l'issue de la phase de secours et en permettant aux bénéficiaires d'assurer la transition vers un développement durable.

La composante concernant la résilience aidera les communautés à développer leurs moyens d'existence par la création d'actifs agricoles dans les cinq régions les plus menacées par la malnutrition et l'insécurité alimentaire, où des progrès ont été accomplis en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, mais où une augmentation supplémentaire des capacités est nécessaire.

La composante relative à la nutrition s'attaque à la malnutrition aiguë modérée dans sept régions où les taux de malnutrition aiguë globale s'approchent du seuil de 10 pour cent ("grave"), voire le dépassent, ou dans lesquelles des progrès ont été accomplis en collaboration avec le Ministère de la santé; là encore, une augmentation supplémentaire des capacités est nécessaire.

La présente intervention va dans le sens des Objectifs stratégiques 2 et 3, est conforme aux politiques suivies par le Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5 et 7.

---

## PROJET DE DÉCISION\*

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Burkina Faso 200793, "Accroître la résilience et combattre la malnutrition" (WFP/EB.A/2015/9-B/1), qui est proposée.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

### Contexte

1. Le Burkina Faso compte 17 millions d'habitants, dont 45 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Il se classait en 2014 181<sup>ème</sup> sur 187 pays pour ce qui est de l'indice de développement humain. L'agriculture compte pour 40 pour cent dans le produit intérieur brut et emploie 80 pour cent de la population. Un accroissement démographique annuel de 3 pour cent intensifie la pression sur les ressources naturelles et freine le développement économique et la réduction de la pauvreté.
2. L'indice d'inégalité de genre y est de 0,607, ce qui place le pays au 133<sup>ème</sup> rang sur 187 pays. Les obstacles culturels et sociaux limitent l'accès des femmes à la terre, aux services sociaux, aux activités communautaires et aux postes d'encadrement.
3. La mortalité des enfants de moins de 5 ans y est de 102 pour 1 000 naissances vivantes. L'infrastructure de santé y est insuffisante et les dispensaires sont très éloignés des zones d'habitation. Ces problèmes, aggravés par la pauvreté et la faiblesse du pouvoir d'achat, en particulier des femmes, limitent l'accès aux services de santé.

### Sécurité alimentaire et nutrition

4. Le Burkina Faso est régulièrement frappé par des inondations dans tout le pays, et par la sécheresse et la désertification dans le Nord. Depuis 1994, les catastrophes naturelles ont eu de graves conséquences; l'épisode de sécheresse de 2011, le plus récent et le plus grave, qui a touché 170 des 352 districts de 10 régions, a entraîné un déficit céréalier et une crise alimentaire en 2012 dont 3,5 millions de personnes ont souffert.
5. Le Gouvernement et ses partenaires ont amélioré la sécurité alimentaire et la nutrition, et adopté de nouveaux outils d'évaluation et de suivi des populations exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. L'attention accrue portée à la région du Sahel a permis d'élaborer des politiques et d'améliorer la collaboration entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.
6. D'après les résultats préliminaires de l'enquête normalisée de suivi et d'évaluation de la nutrition en phase de secours et de transition (SMART), réalisée en 2014, la malnutrition aiguë globale était de 8,6 pour cent. Les régions du Nord et du Sahel ont dépassé le seuil de 10 pour cent ("grave") défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La prévalence de la malnutrition aiguë globale était de 8,7 pour cent pour les garçons et de 7,6 pour cent pour les filles, la malnutrition chronique atteignant 34 pour cent pour les garçons et 29 pour cent pour les filles. La raison de cet écart entre garçons et filles est encore inconnue, mais le Ministère de la santé enquête actuellement sur les causes de la malnutrition, y compris les différences entre les sexes.
7. La prévalence de la malnutrition chronique est de 29 pour cent au niveau national. L'anémie chez les enfants de 6 à 59 mois se situe à 88 pour cent pour l'ensemble du pays, soit un niveau bien supérieur au seuil de 40 pour cent ("critique") fixé par l'OMS, et à 49 pour cent pour les femmes de 15 à 49 ans qui ne sont pas enceintes. Une proportion de 7 pour cent seulement des enfants de 6 à 23 mois bénéficie d'un apport alimentaire minimal acceptable autre que le lait maternel.
8. Au sein de la famille, le rôle assigné par la tradition à chaque sexe est prédominant, en particulier en ce qui concerne l'allaitement et les tabous alimentaires: les femmes sont censées s'occuper des activités ménagères et les hommes prendre les décisions, ce qui influe

sur les types d'aliments que peuvent consommer les enfants. Cette situation se répercute également sur les premiers soins dispensés aux enfants souffrant de malnutrition dans la mesure où les hommes ont tendance à consulter d'abord des guérisseurs traditionnels, alors que les femmes se rendent directement au dispensaire. Le Ministère de la santé collabore avec le PAM et d'autres partenaires pour résoudre ces problèmes dans le cadre de l'application de sa "Politique nationale genre" de 2009. L'amélioration de l'accès aux services sociaux et la promotion de décisions équitables sont des priorités nationales.

9. Pour la campagne 2014/15, les rendements céréaliers étaient estimés à 2,6 millions de tonnes, soit une baisse de 5 pour cent par rapport à la campagne 2013/14 et une hausse de 7 pour cent par rapport à la moyenne sur cinq ans. L'insécurité alimentaire grave touche 255 000 personnes, et 674 000 personnes sont menacées par l'insécurité alimentaire. Quarante-huit pour cent des ménages agricoles ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels au moyen de leur production propre.
10. Des céréales sont disponibles sur les marchés, mais sont difficilement accessibles pour les ménages pauvres car, si les prix en sont stables par rapport à 2014, ils n'ont pas retrouvé leur niveau de 2011, avant la crise. Quinze pour cent des ménages ruraux très pauvres ont épuisé leurs réserves familiales et n'ont pas les moyens d'acheter des céréales.

---

## **POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS**

### **Politiques, capacités et actions du Gouvernement**

11. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200793 contribue à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et aux autres politiques du Gouvernement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Le PAM pourra ainsi poursuivre son assistance en faveur des populations vulnérables et mettre en place les fondements d'un développement durable dans le cadre du programme de pays 2017–2020. La Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et le Plan national en faveur de la résilience ne sont pas encore mis en œuvre; une nouvelle SCADD est en cours d'élaboration.
12. Les activités sont conformes au cadre harmonisé mis en place par le Gouvernement et au plan annuel destiné à appuyer les populations vulnérables<sup>1</sup>. Le PAM contribue à la mise en œuvre de ce plan au moyen de transferts monétaires assortis de conditions, d'un appui en faveur de la production agricole pendant les saisons sèches et humides, de la prévention et du traitement de la malnutrition aiguë modérée ainsi que du renforcement des capacités des partenaires d'exécution.
13. Toutes les activités sont conçues en concertation avec le Ministère de la promotion de la femme et du genre, qui est chargé de mettre en œuvre la Politique nationale genre.
14. Le Gouvernement privilégie, hors des situations d'urgence, l'assistance alimentaire liée à des activités, conformément au Programme national du secteur rural et à la Politique nationale de protection sociale.

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement élabore un cadre annuel indiquant le nombre de personnes menacées par l'insécurité alimentaire ou nutritionnelle en fonction de la campagne agricole de l'année précédente.

15. Le PAM soutient le Gouvernement dans le cadre du mouvement Renforcer la nutrition, de l'initiative Efforts renouvelés contre la faim chez les enfants ainsi que de l'étude menée dans plusieurs pays sur le coût de la faim afin de réduire la malnutrition chronique et les carences en micronutriments.

### **Politiques, capacités et actions des autres grands intervenants**

16. L'Alliance globale pour l'initiative résilience dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest est une initiative régionale de cinq ans lancée en 2012, dans le cadre de laquelle le PAM et d'autres partenaires financiers et techniques collaborent avec le Gouvernement pour mettre au point un plan d'action pour le pays.
17. Des organisations non gouvernementales (ONG) telles qu'Action contre la faim, Helen Keller International et la Croix-Rouge burkinabé mettent en œuvre des interventions pour combattre la malnutrition et assurent des transferts monétaires.

### **Coordination**

18. Depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est revenu dans le pays, le PAM participe aux activités des groupes de travail chargés de l'assistance alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et de la santé en vue d'élaborer un plan d'intervention stratégique annuel. Celui de 2015 est en cours de préparation.
19. Le PAM est chef de file du groupe de travail regroupant de multiples parties prenantes chargé des transferts monétaires et des bons, et co-chef de file du module de la sécurité alimentaire. Il participe également aux réunions de coordination du secteur nutrition, et dirige les débats sur la supplémentation alimentaire ciblée et la supplémentation alimentaire généralisée.

## **OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM**

20. L'IPSR 200793 a pour but de réduire la malnutrition et d'améliorer la sécurité alimentaire en renforçant la résilience des ménages face aux chocs futurs. Elle va dans le sens des Objectifs stratégiques 2 et 3 du PAM, contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 4, 5 et 7, et contribue à l'initiative Défi Faim zéro en améliorant l'accès des communautés vulnérables à une nourriture adéquate<sup>2</sup>.
21. Cette intervention vise à:
- stabiliser ou réduire la dénutrition des enfants de 6 à 59 mois ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes en menant des actions de prévention et de traitement de la malnutrition aiguë modérée (Objectif stratégique 2);
  - améliorer le maintien dans les centres de santé des enfants hospitalisés pour malnutrition aiguë sévère en fournissant des rations à emporter aux aidants qui les accompagnent (Objectif stratégique 2);

<sup>2</sup> Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence; Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; OMD 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 4 – Réduire la mortalité infantile et post-infantile; OMD 5 – Améliorer la santé maternelle; et OMD 7 – Préserver l'environnement.

- développer les moyens dont dispose le Gouvernement pour faire face aux besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire (Objectif stratégique 2); et
- améliorer l'accès aux moyens d'existence et aux actifs pour accroître la résilience et réduire le risque au sein des communautés et des ménages exposés à l'insécurité alimentaire (Objectif stratégique 3).

## STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

### Assistance apportée à ce jour

22. Les interventions du PAM au Burkina Faso sont conformes au document de stratégie pour le pays (2011–2015), qui met l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables en encadrant des évaluations des besoins alimentaires et en mettant en place des partenariats pour trouver des solutions durables au problème de la faim. Le PAM entend: i) renforcer la capacité nationale d'intervention en cas de crise et accroître la résilience des ménages face aux chocs; ii) développer les moyens humains grâce à des programmes de protection sociale; et iii) renforcer les capacités des petits producteurs en matière de commercialisation et de transformation des produits agricoles. L'IPSR 200793 augmentera les moyens d'intervention du Gouvernement en cas de crise alimentaire et nutritionnelle, et accroîtra la résilience en cas de chocs futurs.
23. Le programme de pays 200163 (2011–2015), qui est conforme à la SCADD et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), a pour but de réduire l'insécurité alimentaire chronique et la malnutrition. Il apporte une assistance alimentaire aux écoliers du primaire dans le Sahel et une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes vivant avec le VIH et aux orphelins touchés par le sida. Une révision budgétaire mettra un terme au traitement de la malnutrition aiguë et aux activités liées à la résilience dans les régions de l'Est, du Nord et du Sahel afin d'éviter tout chevauchement avec l'IPSR 200793. Le Gouvernement n'a pas encore défini les priorités de sa SCADD pour la période 2016–2020, si bien que le début du prochain cycle du PNUAD a été reporté à 2017. Le programme de pays en cours sera prorogé jusqu'en décembre 2016, et un nouveau programme de pays sera préparé pour la période 2017–2020.
24. L'intervention antérieure, l'IPSR 200509 (avril 2013–juin 2015), lancée pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle de 2012, contribue à accroître la résilience grâce au traitement et à la prévention de la malnutrition ainsi qu'à des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A). Une évaluation externe réalisée en 2014, dont les conclusions servent à concevoir les projets, a confirmé que les interventions en cours font reculer la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Les difficultés d'exécution avaient trait à la mobilisation des ressources et aux moyens limités des ONG partenaires, des transporteurs et des organismes gouvernementaux de contrepartie. L'évaluation a recommandé de poursuivre l'augmentation des capacités et des ressources des partenaires coopérants.
25. L'opération d'urgence régionale 200438 (juin 2012–décembre 2015) permet de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale à 32 000 réfugiés maliens dans quatre camps du Burkina Faso, de traiter la malnutrition aiguë modérée et d'assurer une alimentation d'urgence en milieu scolaire.

## Grands axes de la stratégie

### ⇒ *Prévention et traitement de la malnutrition aiguë*

26. L'IPSR 200793 sera mise en œuvre dans les régions où les taux de malnutrition aiguë globale s'approchent du seuil de 10 pour cent ("grave"), voire le dépassent, et qui sont menacées par l'insécurité alimentaire – Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Nord et Sahel.
27. Les interventions nutritionnelles sont notamment les suivantes: i) supplémentation alimentaire ciblée pour les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée ainsi que les femmes enceintes et les mères allaitantes dénutries; ii) supplémentation alimentaire généralisée destinée à tous les enfants de six à 23 mois pendant la période de soudure d'avril à septembre dans trois régions où la prévalence de la malnutrition aiguë globale est supérieure à 10 pour cent ou bien où le risque d'insécurité alimentaire est élevé, et dans lesquelles le PAM a des partenaires; et iii) distribution de rations à titre incitatif aux personnes qui accompagnent les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère hospitalisés dans les centres de traitement des sept régions où sera mise en œuvre la supplémentation alimentaire ciblée.
28. Les bénéficiaires d'une supplémentation alimentaire généralisée recevront du SuperCereal Plus ou des bons leur permettant d'acheter de la farine enrichie en micronutriments produite localement, qui est disponible sur les marchés mais que les ménages pauvres n'ont pas les moyens de se procurer. Une activité pilote de distribution de bons à échanger contre de la farine enrichie produite localement s'adressera à 10 pour cent des bénéficiaires de la supplémentation alimentaire généralisée. Le PAM réalisera des études de marché pour confirmer la faisabilité de cette activité avant de sélectionner les zones pilotes.
29. La supplémentation alimentaire ciblée se concentrera sur les régions où des progrès ont été accomplis en collaboration avec le Ministère de la santé, mais où un renforcement des capacités demeure nécessaire.
30. Une campagne de sensibilisation à la problématique hommes-femmes menée dans deux régions au cours de l'IPSR 200509 a porté sur la malnutrition et la santé des femmes et des enfants, le rôle des communautés, et l'accès des femmes à la terre, aux services sociaux, à l'eau et aux décisions; pendant la durée de l'IPSR 200793, cette campagne sera étendue à sept régions. Le PAM souhaite surmonter les obstacles culturels spécifiques à chaque sexe afin de faire mieux connaître les meilleures pratiques d'allaitement et l'importance d'un régime alimentaire diversifié et des visites aux centres de santé pour prévenir et traiter la malnutrition. Les femmes et les hommes verront leur pouvoir d'action accru pour contribuer aux décisions relatives aux meilleures pratiques de soins des enfants et de nutrition.
31. L'IPSR 200793 associera des activités nutritionnelles à des activités 3A afin de permettre aux bénéficiaires d'accroître leur résilience face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les enfants des ménages participant aux activités 3A bénéficieront d'un dépistage de la malnutrition aiguë, et ceux qui seront diagnostiqués comme souffrant de malnutrition aiguë modérée ou sévère seront aiguillés vers les centres de traitement.

### ⇒ *Assistance alimentaire pour la création d'actifs*

32. Une assistance alimentaire sous forme monétaire appuiera la création d'actifs communautaires et familiaux dans les régions du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel, où les taux de malnutrition et le risque d'insécurité alimentaire sont les plus élevés; ce sont des zones où des progrès ont été accomplis en collaboration avec le

Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, mais où le développement des capacités demeure nécessaire.

33. Les activités 3A porteront sur la régénération des sols, la gestion de l'eau et la conservation de l'environnement en créant des actifs communautaires et familiaux pérennes – construction de murets en pierre délimitant les champs, exploitation des bas-fonds ayant un potentiel agricole et amélioration des techniques culturales. Les actifs mis en place grâce aux activités 3A antérieures ont permis d'étendre la superficie cultivable et d'améliorer la disponibilité de nourriture pour les ménages bénéficiaires. Une planification communautaire participative permettra de préciser la nature et les priorités des activités 3A.
34. Dans le cadre des activités 3A, les normes de travail appliquées seront celles arrêtées en concertation avec les partenaires techniques; elles varieront d'une activité à l'autre et garantiront la participation des femmes, des anciens et des personnes handicapées, en limitant l'horaire de travail des mères allaitantes et des autres femmes ayant des besoins spéciaux.
35. L'IPSR 200793 tiendra compte de l'expérience précédemment acquise en recourant, pour assurer les transferts monétaires, à des partenaires ayant fait leurs preuves et susceptibles d'appuyer une collaboration multisectorielle. Le PAM renforcera les capacités de suivi et de formation des entités gouvernementales.
36. Une évaluation de la problématique hommes-femmes réalisée au cours de l'IPSR 200509, qui a recueilli des données qualitatives sur les besoins des femmes en matière d'activités agricoles, a constaté que celles-ci avaient besoin de potagers avec accès à l'eau pour produire du niébé et des légumes et qu'une campagne de sensibilisation visant les autorités traditionnelles, religieuses et locales leur avait permis d'accéder à 20 pour cent de terre de plus. Cette campagne, qui avait été menée dans deux des sept régions visées, sera étendue à toutes les régions ciblées par l'IPSR 200793. Les ménages dirigés par une femme seront prioritaires.

⇒ *Assistance alimentaire ciblée*

37. L'IPSR 200793 prévoit des transferts monétaires non assortis de conditions, conformément au plan d'intervention du Gouvernement destiné à prévenir le recours à des stratégies de survie préjudiciables, en faveur des ménages de 18 villages de la province de Soum, où les cultures céréalières ont été dévastées par les quéléas à bec rouge. Le PAM collaborera avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour définir les activités à mettre en œuvre en faveur de ces ménages sans compromettre leur production végétale.

### **Stratégie de transfert des responsabilités**

38. À mesure que la SCADD, la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et le Plan national en faveur de la résilience sont élaborés et mis en œuvre, le PAM continuera d'appuyer les capacités du Gouvernement en matière de suivi et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les activités visant à accroître la résilience et à traiter et prévenir la malnutrition seront reprises par le programme de pays pour 2017–2020, qui démarrera en août 2017.
39. L'IPSR 200793 accompagnera la mise en place de filets de protection sociale fondés sur des activités productives afin d'accroître la résilience en formant le personnel technique des administrations et des ministères. Des accords officiels préciseront les obligations respectives du PAM et des organismes publics de contrepartie.

40. Le transfert progressif de la responsabilité du traitement de la malnutrition aiguë modérée au Ministère de la santé prévoit la mise en place d'un système de suivi et d'une formation à l'intention des fonctionnaires portant sur le protocole relatif à la nutrition actualisé en 2014. Le PAM collaborera avec le Ministère de la santé pour promouvoir l'utilisation de la farine enrichie pour le sevrage et augmenter la disponibilité d'aliments nutritifs pour les nourrissons.
41. Le PAM maintiendra ses partenariats avec le Gouvernement, dont les administrations techniques régionales seront chargées de la formation, du suivi et du contrôle qualité des actifs créés. Le PAM plaidera auprès du Conseil national de la sécurité alimentaire en faveur de l'entretien des petites infrastructures, et auprès du Gouvernement pour qu'il investisse sur le long terme dans les filets de protection sociale et le suivi.

## BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

42. De 2015 à 2017, l'IPSR 200793 viendra en aide à 1,1 million de bénéficiaires menacés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le Gouvernement et ses partenaires subviendront aux besoins des autres populations vulnérables.

### Nutrition

43. La composante relative à la supplémentation alimentaire ciblée concernera 348 100 enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée, et 124 700 femmes enceintes et mères allaitantes dénutries<sup>3</sup>. Ces effectifs ont été calculés en prenant en compte la prévalence de la malnutrition aiguë globale signalée dans l'enquête SMART de 2014, la population des régions ciblées et l'accès des bénéficiaires aux établissements de santé dans chaque district. Les critères de début et de fin de prise en charge, la durée du traitement et les autres modalités de mise en œuvre sont conformes au protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë.
44. La supplémentation alimentaire généralisée concernera 156 300 enfants de 6 à 23 mois<sup>4</sup> dans trois régions où la malnutrition aiguë globale s'approche de 10 pour cent ou dépasse ce seuil, ou dans lesquelles l'insécurité alimentaire est forte. Les enfants de ces zones bénéficieront de rations pendant la période de soudure; 15 600 enfants recevront des bons à échanger contre de la farine produite localement.
45. Pour lutter contre l'abandon des traitements, des rations à emporter composées de céréales, de légumes secs, d'huile végétale, d'aliments composés enrichis et de sel iodé seront distribuées à 21 200 personnes qui accompagnent les enfants pendant toute la durée de leur hospitalisation dans les centres de traitement de la malnutrition aiguë sévère, soit en moyenne 28 jours.

<sup>3</sup> Le nombre total d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée en 2015 dans le pays est de 348 315 (696 630 enfants sur deux ans). Le PAM envisage de cibler 348 100 enfants de 6 à 59 mois sur deux ans, ce qui représente quasiment 50 pour cent des besoins du pays; le Gouvernement ou des partenaires devraient prendre en charge le reste.

<sup>4</sup> En 2015, 89 643 enfants de 6 à 23 mois vivent dans des communautés menacées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, dont 58 pour cent bénéficieront d'une supplémentation alimentaire généralisée du PAM, le Gouvernement ou des partenaires se chargeant du reste.

## Assistance alimentaire pour la création d'actifs

46. La composante 3A s'adressera à 465 000 personnes, qui bénéficieront de transferts monétaires sous certaines conditions. En 2016 et en 2017, les participants travailleront 20 jours par mois durant six mois.
47. Les bénéficiaires seront sélectionnés en recourant à une approche communautaire participative en fonction de leur classement dans les catégories pauvres ou très pauvres, et de leur score de consommation alimentaire insuffisant ou limite. Les effectifs de bénéficiaires sont conformes au cadre harmonisé du Gouvernement et aux moyens dont disposent les partenaires en matière d'appui technique. Les comités villageois sélectionneront les bénéficiaires en fonction de l'expérience des distributions de produits alimentaires et d'espèces au cours des opérations précédentes du PAM, y compris la remontée d'information provenant des communautés.
48. Il est prévu que les activités de l'IPSR 200793 s'adresseront à un nombre égal d'hommes et de femmes. La participation des femmes aux activités communautaires et aux comités de gestion des vivres sera encouragée.

## Assistance alimentaire ciblée

49. En 2015, 68 700 personnes de 18 villages dont les cultures céréalières ont été dévastées par des vols de quéléas à bec rouge recevront une assistance alimentaire ciblée sous forme de transferts monétaires pendant la période de soudure. Les bénéficiaires seront sélectionnés par le PAM, en collaboration avec les partenaires, en recourant à une approche communautaire participative ciblant les ménages les plus durement touchés.

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR TYPE D'ACTIVITÉ (juillet 2015–juin 2017)</b>			
<b>Activité</b>	<b>Garçons/hommes</b>	<b>Filles/femmes</b>	<b>Total</b>
Supplémentation alimentaire ciblée*	167 100	305 600 (181 000 filles de 6 à 59 mois et 124 600 femmes enceintes et mères allaitantes)	<b>472 700</b> <b>(348 100 enfants de 6 à 59 mois et 124 600 femmes enceintes et mères allaitantes)</b>
Supplémentation alimentaire généralisée**	75 000	81 300	<b>156 300<sup>a</sup></b>
Appui à l'alimentation thérapeutique		21 200	<b>21 200</b>
Activités 3A	223 200	241 800	<b>465 000<sup>b</sup></b>
Assistance alimentaire ciblée	33 000	35 700	<b>68 700<sup>c</sup></b>
<b>TOTAL</b>	<b>498 300</b>	<b>685 600</b>	<b>1 183 900</b>

\* Calculé en utilisant l'enquête SMART de 2014 pour les enfants de 6 à 59 mois et l'enquête démographique et sanitaire de 2010 pour les femmes enceintes et les mères allaitantes: coefficient d'incidence de 1,5 et couverture de 75 pour cent pour les enfants, et coefficient d'incidence de 1 et couverture de 60 pour cent pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

\*\* Calculé en utilisant des estimations de la population d'enfants de 6 à 23 mois dans la zone d'intervention, en prenant pour hypothèse une couverture de 80 pour cent.

<sup>a</sup> Des bons à échanger contre de la farine enrichie produite localement seront fournis pour 15 600 de ces bénéficiaires.

<sup>b</sup> Bénéficieront de transferts monétaires assortis de conditions.

<sup>c</sup> Bénéficieront de transferts monétaires non assortis de conditions.

## CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL, RATIONS ET VALEUR DES TRANSFERTS MONÉTAIRES OU DES BONS

50. Les rations destinées aux activités nutritionnelles comprennent des produits nutritifs spéciaux adaptés à chaque groupe cible:

- Supplémentation alimentaire ciblée: les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée recevront du Plumpy'Sup, et les femmes enceintes et les mères allaitantes du SuperCereal ainsi que du sucre et de l'huile végétale.
- Supplémentation alimentaire généralisée: les enfants de 6 à 23 mois recevront du SuperCereal Plus ou des bons à échanger contre de la farine enrichie produite localement.
- Rations destinées aux accompagnateurs: les accompagnateurs des enfants hospitalisés pour malnutrition aiguë sévère recevront des rations à emporter composées de céréales, de légumes secs, de SuperCereal, d'huile végétale et de sel.

51. La valeur du transfert monétaire des activités 3A est fixée à 2,40 dollars, soit un niveau légèrement inférieur au salaire journalier dans l'agriculture, afin de prévenir toute perturbation du marché du travail; elle sera ajustée si le niveau des salaires évolue pendant la durée d'exécution de l'IPSR. Ce montant couvre 33 pour cent des besoins alimentaires quotidiens d'un ménage moyen de six personnes, pour éviter que les familles n'épuisent leurs réserves et ne recourent à des stratégies de survie préjudiciables pendant les périodes de soudure. Les transferts monétaires non assortis de conditions représentent 2 100 kilocalories. Une institution de microfinancement supervisée par le Gouvernement et des partenaires coopérants versera l'argent directement aux bénéficiaires.

**TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE/TRANSFERT PAR ACTIVITÉ**  
(en grammes, par personne et par jour)

	Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois	Supplémentation alimentaire ciblée – femmes enceintes et mères allaitantes	Supplémentation alimentaire généralisée	Appui à l'alimentation thérapeutique	Activités 3A	Assistance alimentaire ciblée
Céréales	–	–	–	200	–	–
Légumes secs	–	–	–	30	–	–
Huile végétale	–	15	–	15	–	–
SuperCereal	–	233	–	25	–	–
SuperCereal Plus	–	–	200	–	–	–
Plumpy'Sup	92	–	–	–	–	–
Sel iodé	–	–	–	3	–	–
Transferts monétaires/bons (en dollars/personne/ jour)	–	–	0,40	–	2,40	0,46
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>248</b>	<b>200/0,40</b>	<b>273</b>	<b>2,40</b>	<b>0,46</b>
Total kcal par jour	500	1 035	788	1 027	–	–
Pourcentage kcal d'origine protéique	10	14	17	11,6	–	–
Pourcentage kcal d'origine lipidique	54	30	23	22,2	–	–
Nombre de jours d'alimentation par mois	90	90	180	28	20	20

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS PAR ACTIVITÉ (en tonnes)</b>						
	<b>Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois</b>	<b>Supplémentation alimentaire ciblée – femmes enceintes et mères allaitantes</b>	<b>Supplémentation alimentaire généralisée</b>	<b>Appui à l'alimentation thérapeutique</b>	<b>Activités 3A</b>	<b>Assistance alimentaire ciblée</b>
Céréales	–	–	–	120	–	–
Légumes secs	–	–	–	18	–	–
Huile végétale	–	169	–	9	–	–
SuperCereal	–	2 622	–	15	–	–
SuperCereal Plus	–	–	3 376	–	–	–
Plumpy'Sup	2 886	–	–	–	–	–
Sel iodé	–	–	–	3	–	–
Transferts monétaires/bons (en dollars)	–	–	744 000	–	9 565 715	2 885 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 886</b>	<b>2 791</b>	<b>3 376 tonnes + 744 000 dollars</b>	<b>165</b>	<b>9 565 715 dollars</b>	<b>2 885 400 dollars</b>

## MODALITÉS D'EXÉCUTION

### Participation

52. Les partenaires coopérants travailleront avec les communautés où des activités 3A sont exécutées afin d'estimer les besoins et la situation concernant les chocs récurrents, la dégradation des sols et les obstacles à l'accès aux marchés. Une approche participative alignera les besoins des communautés sur les priorités régionales et sera renforcée par les travaux des comités régionaux chargés de sélectionner les projets.
53. Le PAM collaborera avec les partenaires coopérants, les communautés ciblées et les autorités locales pour sélectionner et enregistrer les bénéficiaires des activités nutritionnelles et des activités 3A. Il sera tenu compte des questions d'ordre culturel et de la problématique hommes-femmes, et des mesures de protection seront prises pour atténuer les risques liés à l'assistance alimentaire du PAM.
54. Le PAM collaborera avec les partenaires pour s'assurer que les femmes recevront les transferts monétaires sans rencontrer de problèmes de sécurité. Les femmes seront encouragées à assumer des postes d'encadrement au sein des comités de gestion des vivres.

### Partenaires et capacités

55. De façon à coordonner l'appui fourni au Gouvernement, le PAM collaborera, en vertu de mémorandums d'accord, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour ce qui est des activités concernant la résilience et avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS en matière de nutrition. Il cherchera à élargir le premier de ces accords au Fonds international de développement agricole, et le deuxième à la FAO. Les activités prévues sont notamment le développement des bas-fonds, le traitement de la malnutrition et l'éducation nutritionnelle.

56. Le dépistage de la malnutrition et la mise en œuvre de la supplémentation alimentaire ciblée par le personnel du Ministère de la santé et des agents de santé communautaires font partie intégrante du système de santé de l'État dans les régions d'intervention. Le Gouvernement a noué des partenariats avec des ONG pour étoffer les moyens de ses installations sanitaires et en améliorer l'accès. Dans les zones éloignées des centres de santé, des ONG se chargent du dépistage de la malnutrition au sein des communautés et mènent une action de sensibilisation en matière de nutrition. Le PAM aidera à transporter les produits alimentaires jusqu'aux centres de santé. Chaque district dispose d'une personne référente pour les questions relatives à la nutrition, qui est chargée de la coordination des activités, notamment de la compilation, de l'examen des données des programmes et de leur transmission au Ministère de la santé. Le PAM dispensera une formation périodique pour renforcer les capacités qui portera sur le protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë ainsi que la collecte et l'analyse des données.
57. La supplémentation alimentaire généralisée sera assurée par des ONG. Le dépistage de la malnutrition chez les enfants se fera sur les sites de distribution; en cas de diagnostic de malnutrition aiguë modérée ou sévère, les enfants seront aiguillés vers les centres de santé pour y être traités dans le cadre de l'activité de supplémentation alimentaire ciblée bénéficiant de l'aide du PAM, ou les centres d'alimentation thérapeutique soutenus par l'UNICEF ou des ONG.
58. Les activités 3A engloberont les activités nutritionnelles et celles destinées à accroître la résilience, ainsi que des achats locaux aux petits producteurs pour appuyer les programmes du PAM et des partenaires. Les partenaires potentiels seront notamment des ONG et des projets gouvernementaux dont les plans de travail, le financement et les ressources humaines et logistiques sont assurés pour une durée d'au moins trois ans.
59. Le manque de moyens des partenaires et les retards de livraison représentent des risques pour les activités nutritionnelles; ces risques seront atténués en renforçant les capacités du Ministère de la santé et en formant les partenaires.

## Achats

60. L'IPSR 200793 suivra les procédures normalisées du PAM pour s'approvisionner auprès des fournisseurs au moindre coût. Le Plumpy'Sup et d'autres produits nutritionnels n'étant pas disponibles sur les marchés locaux et régionaux, le PAM se les procurera au niveau international.
61. Le PAM évaluera les qualifications de ceux qui seront chargés de surveiller la qualité des produits achetés localement.
62. Certaines entreprises du Burkina Faso produisent de la farine enrichie pour les nourrissons en utilisant la formule de l'Institut de recherche sur le développement et du Technological Research and Exchange Group. Une série de normes nationales conformes à celles du PAM et de l'Organisation internationale de normalisation ont été définies en 2014 en ce qui concerne la certification et la réglementation applicables à la production de farine enrichie destinée aux nourrissons.
63. Une évaluation réalisée par le PAM en 2011 et en 2014 des entreprises locales de transformation des produits alimentaires a constaté que trois d'entre elles avaient des capacités de production et de gestion adéquates, mais avaient besoin d'un appui technique. Le PAM leur fournira une formation, du matériel et un appui technique pour garantir la qualité de la farine produite localement pour les nourrissons, et travaillera avec le Gouvernement pour élaborer de nouvelles directives relatives à la certification et à l'étiquetage.

64. Les achats de cette farine avec des bons sont prévus pour la supplémentation alimentaire généralisée dans les cas où ce produit est disponible dans le commerce, où les bénéficiaires ont accès à des boutiques et où les capacités sont suffisantes pour assurer les ventes. Lorsque la distribution de bons ne sera pas une modalité de transfert viable, la supplémentation alimentaire généralisée sera mise en œuvre par les partenaires, qui distribueront du SuperCereal Plus acheté sur le marché international.

## Logistique

65. La plupart des produits importés arrivent au Burkina Faso par le port de Lomé, au Togo, d'où ils sont directement livrés aux sites d'entreposage ou aux points de livraison avancés de Dori, Fada N'Gourma et Ouagadougou. Pour ce qui est du transfert entre les sites d'entreposage ou les points de livraison avancés et les sites de distribution, des appels d'offres seront organisés à l'intention des sociétés privées de transport.

## Modalités de transfert

66. Les bénéficiaires des activités 3A recevront des transferts monétaires, la modalité la plus efficace compte tenu de son faible coût, de la stabilité des prix des produits alimentaires, de la rapidité d'exécution et de l'absence d'incidents liés à la sécurité lors des distributions passées. Le suivi post-distribution fait apparaître que 80 pour cent des transferts monétaires sont utilisés pour de la nourriture. Le PAM envisagera de passer à l'avenir à la distribution de bons ou de denrées en nature en fonction de l'évolution des marchés au cours de la période d'exécution de l'IPSR 200793.
67. Les préférences des bénéficiaires sont étudiées au cours du suivi post-distribution. Une enquête de référence ventilée par sexe réalisée au début de l'IPSR 200793 examinera également les préférences des bénéficiaires.
68. S'agissant des transferts monétaires, les risques ont notamment trait à l'inflation, au fonctionnement défaillant des marchés, à la non-disponibilité des produits alimentaires, à l'insécurité, à l'utilisation malavisée de l'argent liquide et aux moyens limités des partenaires pour développer ce type d'activité. Des analyses des risques et des plans d'urgence ont été préparés en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires.

## Apports non alimentaires

69. Les partenaires des communautés sensibiliseront les bénéficiaires aux pratiques en matière de nutrition et d'hygiène. Le PAM travaillera par le biais des ONG partenaires, de l'UNICEF et du Ministère de la santé pour assurer la participation de tous les membres de la famille qui s'occupent des enfants, y compris les hommes.

---

## SUIVI DE LA PERFORMANCE

70. Un responsable du suivi et de l'évaluation du bureau de pays travaillera avec les bureaux auxiliaires pour surveiller les prix sur les marchés des produits alimentaires, analyser les effets des transferts monétaires et recommander les ajustements nécessaires. Les données de suivi seront ventilées par âge et par sexe. Des smartphones seront utilisés pour recueillir et analyser les données sur la sécurité alimentaire tous les trois mois.
71. Le PAM dispensera une formation et fournira des outils de collecte des données aux partenaires coopérants pour qu'ils puissent assurer le suivi des réalisations. Un suivi post-distribution sera régulièrement effectué en partenariat avec l'université de Ouagadougou et des cabinets de consultants.

72. Une évaluation externe à mi-parcours de l'IPSR 200793 examinera les activités et servira à concevoir les projets.
73. Le PAM évaluera les activités nutritionnelles (supplémentation alimentaire ciblée et généralisée) pour améliorer leur qualité, leur efficacité et leur couverture, et collaborera avec le Gouvernement pour recueillir et analyser les données, et réaliser des enquêtes sur la nutrition.
74. Le score de consommation alimentaire des bénéficiaires d'activités 3A sera évalué avant et après les activités pour en estimer l'impact, en utilisant les données du suivi des effets directs sur la sécurité alimentaire. L'action de renforcement de la résilience sera évaluée sur la base des tendances de la sécurité alimentaire et des indicateurs relatifs à la création d'actifs.

---

## GESTION DES RISQUES

### Risques contextuels

75. Un soulèvement, en octobre 2014, a abouti à la démission du Président après 27 années au pouvoir, mais la paix a été rétablie en instaurant un gouvernement civil de transition pour un an. Les troubles pourraient reprendre si des problèmes se posaient au cours des élections prévues pour octobre 2015. Les incidences possibles d'une telle situation sur les opérations du PAM sont notamment une limitation de l'accès aux sites des distributions, des pillages des entrepôts et une diminution de la sûreté et de la sécurité du personnel du PAM.
76. La sûreté et la sécurité du personnel du PAM dans les zones frontalières font l'objet d'une surveillance en raison de l'insécurité qui perdure dans le nord du Mali et de la présence de groupes armés tels que Boko Haram, qui menace également le Niger et les pays voisins; les activités de ces groupes seront surveillées en raison des effets qu'elles pourraient avoir sur les opérations du PAM et sur la sûreté et la sécurité de son personnel.

### Risques programmatiques

77. Il sera essentiel de mobiliser les ressources assez tôt. Un manque de ressources ou un financement tardif empêcheraient le PAM d'exécuter les activités à l'échelle et dans les délais prévus. La stratégie interne de mobilisation des ressources suppose des contacts réguliers avec les donateurs, un partage de l'information sur les projets et la visibilité des contributions actuelles. Le PAM étudiera les possibilités de mobilisation de fonds auprès de donateurs non habituels et du secteur privé ainsi que lors de manifestations spéciales.
78. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables face à la violence, l'exploitation et les atteintes physiques, émotionnelles et sexuelles. Le PAM est fortement attaché à mettre en œuvre ses activités sans compromettre la sécurité, la dignité ou l'intégrité des bénéficiaires, et il sensibilise constamment le personnel de ses partenaires afin de garantir la sûreté des bénéficiaires, en particulier des femmes et des personnes âgées ou handicapées.
79. Un mécanisme de remontée de l'information a été mis en place, qui permet aux bénéficiaires de faire connaître leurs préoccupations en toute liberté; l'IPSR 200793 interviendra auprès des communautés pour améliorer la communication avec les bénéficiaires et faire face aux risques liés à la sécurité, notamment les problèmes liés au sexe et à l'âge.

## **Gestion des risques liés à la sécurité**

80. Le PAM assure la coordination de la gestion des risques liés à la sécurité avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et le bureau de pays emploie un agent de sécurité. Le Burkina Faso est classé au niveau 1 en matière d'insécurité, sauf la région du Sahel, considérée de niveau 2. Le PAM continuera de veiller au respect des normes de sécurité opérationnelle et des prescriptions relatives aux télécommunications.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	119	48 552	
Légumes secs	18	14 328	
Huile et matières grasses	177	145 140	
Aliments composés et mélanges	8 891	14 823 694	
Autres	2	360	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>9 207</b>	<b>15 032 074</b>	
Transport extérieur		727 927	
Transport terrestre, entreposage et manutention		2 974 980	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		2 002 148	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>		<b>20 737 129</b>	<b>20 737 129</b>
Espèces et bons		13 195 115	
Coûts connexes		3 041 043	
<b>Espèces et bons, et coûts connexes</b>		<b>16 236 158</b>	<b>16 236 158</b>
<b>Développement et augmentation des capacités</b>		<b>210 700</b>	<b>210 700</b>
Coûts opérationnels directs			37 183 987
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) <sup>2</sup>			5 347 601
<b>Total des coûts directs du projet</b>			<b>42 531 588</b>
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) <sup>3</sup>			2 977 211
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>45 508 799</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

**ANNEXE I-B**

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	2 463 390
Agents des services généraux	1 250 820
Prime de danger et indemnités locales	32 400
<b>Total partiel</b>	<b>3 746 610</b>
<b>Dépenses de fonctionnement et autres</b>	<b>557 985</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>63 950</b>
<b>Sécurité</b>	<b>125 600</b>
<b>Voyages et transport</b>	<b>589 456</b>
<b>Études préalables, évaluations et suivi<sup>1</sup></b>	<b>264 000</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>5 347 601</b>

<sup>1</sup> Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont menées par le personnel du bureau de pays, les coûts sont inclus dans les rubriques "Dépenses de personnel et frais connexes" et "Voyages et transport".

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<b>Questions transversales</b>		
<p><b>Problématique hommes-femmes</b> Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p>	
<p><b>Partenariats</b> Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p> <p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p> <p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p>	
<p><b>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées</b> Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion de personnes (femmes) bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes (hommes) bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes (femmes) bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	<p>Proportion de personnes (hommes) bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p>	
<b>Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence</b>		
<p><b>Effet direct 2.1</b></p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p>	<p>Le Gouvernement met en œuvre un programme de croissance accélérée.</p> <p>La stabilité sociopolitique et la mobilisation du Gouvernement et des donateurs se maintiennent.</p>
<p><b>Effet direct 2.2</b></p> <p>Développement de la capacité à répondre aux besoins liés à l'insécurité alimentaire dans le pays</p>	<p>Indice de capacité nationale: programmes nutritionnels</p>	<p>Le financement nécessaire est obtenu en temps utile. Les partenaires et les parties prenantes sont suffisamment nombreux à appuyer l'exécution.</p>
<p><b>Produit 2.1</b></p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu	
<b>Produit 2.2</b> Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés	Proportion d'aidants familiaux (hommes et femmes) ciblés ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue	
<b>Produit 2.3</b> Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire	Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition (techniques, stratégies, gestion), par sexe et type de formation Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type	
<b>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</b>		
<b>Effet direct 3.1</b> Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance	Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse Indice des stratégies de survie (alimentation): pourcentage de ménages dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme) Indice des stratégies de survie (alimentation): pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé Score de diversité alimentaire Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)	Le financement nécessaire est obtenu en temps utile. Les partenaires et les parties prenantes sont suffisamment nombreux à appuyer l'exécution.

## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	<p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Indice des stratégies de survie (alimentation): pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuiement des avoirs): pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuiement des avoirs): pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie (épuiement des avoirs): pourcentage de ménages dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p>	
<p><b>Effet direct 3.2</b></p> <p>Amélioration des débouchés permettant aux producteurs et aux commerçants d'écouler les produits agricoles et alimentaires au niveau régional, national et local</p>	<p>Aliments achetés à des fournisseurs régionaux, nationaux et locaux, en pourcentage de ceux distribués par le PAM dans le pays</p> <p>Aliments enrichis achetés à des fournisseurs régionaux, nationaux et locaux, en pourcentage de ceux distribués par le PAM dans le pays</p> <p>Produits alimentaires achetés par le biais de systèmes de regroupement de la production auxquels participent les petits exploitants, en pourcentage des achats effectués au niveau régional, national et local</p>	<p>Le Gouvernement met en œuvre un programme de croissance accélérée.</p>
<p><b>Effet direct 3.3</b></p> <p>Renforcement de la capacité des pays, des communautés et des institutions en matière de réduction des risques</p>	<p>Indice de capacité nationale: programmes en faveur de la résilience</p> <p>Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM</p>	<p>La stabilité sociopolitique et la mobilisation du Gouvernement et des donateurs se maintiennent.</p>

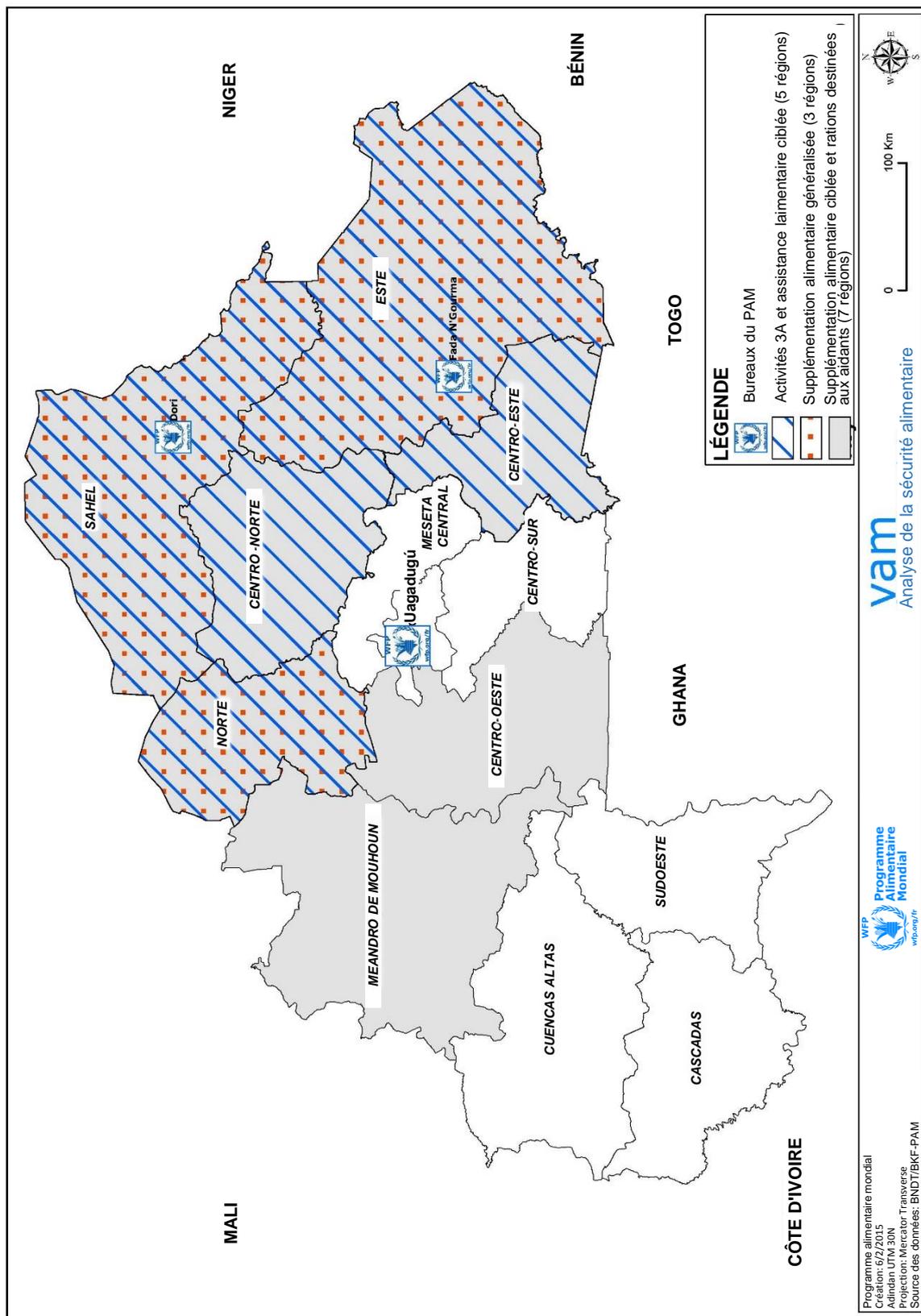


## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p><b>Produit 3.1</b> Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p>	
<p><b>Produit 3.2</b> Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés</p>	<p>Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure</p>	
<p><b>Produit 3.3</b> Quantité accrue d'aliments enrichis, d'aliments complémentaires et de produits nutritionnels spéciaux achetés par le PAM à des fournisseurs locaux</p>	<p>Quantité d'aliments enrichis, d'aliments complémentaires et de produits nutritionnels spéciaux achetés à des fournisseurs locaux</p>	
<p><b>Produit 3.4</b> Quantité accrue de produits alimentaires achetés par le PAM sur les marchés régionaux, nationaux et locaux et à de petits exploitants</p>	<p>Quantité de produits alimentaires achetés localement à des systèmes de regroupement de la production favorables aux petits exploitants (en tonnes)</p> <p>Quantité de produits alimentaires achetés localement dans le cadre du système d'achats locaux et régionaux (en tonnes)</p> <p>Nombre d'organisations paysannes ayant bénéficié d'une formation sur l'accès aux marchés et les traitements après-récolte</p> <p>Nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'un appui</p>	
<p><b>Produit 3.5</b> Capacités humaines atténuant les risques de catastrophe et de choc développés</p>	<p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation</p>	

### ANNEXE III

## IPSR BURKINA FASO 200793 (2015–2017)



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

3A	Assistance alimentaire pour la création d'actifs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable du Burkina Faso
SMART	Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance